

L'ENQUETE EN COUR DE POLICE

L'interrogatoire de Jean Baptiste Laliberté pris sous serment, ce dixième jour de janvier, dans l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-huit dans la cité Québec, dans le District de Québec, devant le sous-signé, Juge des Sessions de la Paix, dans et pour la cité de Québec en présence de François Febich et Sarah L'Hébreux.

Le déposant JEAN BAPTISTE LALIBERTE, déclare sous serment comme suit :

Je suis marchand de pelleteries, et j'exerce mon commerce comme tel en la paroisse St-Roch de Québec, dans le District de Québec et j'ai un grand nombre d'ouvriers à mon emploi, parmi lesquels était le prisonnier François Febich.

Soupçonnant depuis un certain temps, que le prisonnier ici présent ne m'était pas fidèle, et agissant aussi sur certaines informations que j'avais recues, je fis amener de cette cour un mandat de recherches qui fut remis aux détectifs Walsh et Fleury pour son exécution. Ce mandat fut émané vers le quatorze où le seize de Décembre dernier.

Dans l'après-midi du jour de l'émanation du dit mandat, les détectifs accompagnés d'un de mes commis du nom de Lebrun, allèrent à la résidence du prisonnier François Febich où je soupçonnais qu'il y avait de mes marchandises recélées.

Comme je n'ai pas accompagné les détectifs en cette occasion, je ne sais pas personnellement ce que l'on a alors trouvé chez le prisonnier, mais après qu'ils eurent fait la recherche, ils sont venus à mon établissement me montrer une quantité d'effets qu'ils me dirent avoir trouvés à la résidence du prisonnier, rue du Prince Edouard, faubourg St-Roch, de cette dite cité de Québec, que je reconnais comme étant ma propriété.

Je sais que pendant que le prisonnier François Febich était à mon emploi, il demeurait sous le même toit avec la prisonnière ici présente, Sarah L'Hébreu.

Lorsque les détectifs me montrèrent les effets qu'ils avaient trouvés chez le prisonnier, sur la demande qu'ils m'en firent, je leur dit de l'arrêter, ce qu'ils firent.